

devant M^e Buisson, notaire à Lemaugue. —

Nous avons fait lecture des parties des pièces ci-dessus
mentionnées et du chapitre VI, du code civil, titre du
mariage sur les devoirs respectifs des époux et après
avoir ~~eu~~ des contractants, l'un après l'autre la
déclaration qu'ils veulent l'un prendre pour épouse
Veyries Péronille et l'autre pour époux Normand
Gabriel Philibert, nous avons prononcé publiquement
et au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage et
nous en avons dressé acte sur le champ en présence
des quatre témoins ci-après désignés: —

1^o Normand Pierre duquesny, sabotier, âgé de vingt sept
ans, frère de l'époux; 2^o Normand Pierre Junior, cultivateur,
âgé de trente ans, frère de l'époux; 3^o Germain Pierre,
tirreleur, âgé de quarante cinq ans, oncle de l'épouse;
4^o Veyries Jedy Gabriel, tirreleur, âgé de vingt cinq ans,
frère de l'épouse, domiciliés tous les quatre à Cressac.

Lecture faite faite les époux, les pères, les mères des
époux et les témoins ont signé avec nous. —

Péronille Veyries Epouse

Gabriel Philibert Normand Epoux

Péronille Veyries

Jean Normand

Antoine Veyries

Normand

Normand Jean Junior

Normand

Jedy Veyries

Germain

de Meunier,

Gremercy